



Départ à l'étranger

Par Bond006

Madame, Monsieur,

Que risque t on le fait de s'installer à l'étranger provisoirement ou à vie dans un pays étranger sans le déclarer aux impôts ?

Merci pour votre aide

Par Isadore

Bonjour,

D'être toujours considéré comme résident fiscal français et de se voir réclamer les impôts qui vont de pair, y compris sur les revenus étrangers. La coopération internationale sur ces questions ne cesse de se renforcer, donc selon le pays vous pourriez en dernier ressort avoir vos biens et revenus qui seraient saisis par le fisc français.

De toute façon, quel intérêt de faire cela ?

Si c'est pour échapper à une dette fiscale, il n'y a pas beaucoup de pays "sûrs".

Si vos intentions sont honnêtes, déclarer son changement de résidence est l'affaire de quelques minutes.

Par Bond006

Bonjour

Je n'ai pas de bien, je vis chez mes parents et je ne suis pas imposable alors je ne vois pas la nécessité de le déclarer

Merci

Par Isadore

Et vous comptez rester non imposable pendant votre temps de résidence à l'étranger ?

Parce que si vous êtes résident fiscal français, vous serez tenu de faire chaque année une déclaration de revenus en France et de vous acquitter de vos impôts même sur vos revenus étranger.

Vous devrez aussi déclarer vos comptes détenus à l'étranger.

Le risque est tout simplement d'être soupçonné de fraude fiscale dans le cas d'un échange de données entre les deux pays.

Encore une fois, je ne vois pas l'intérêt de ne pas faire une démarche simple pour être en règle avec la loi.

Par yapasdequoi

Bonjour,

J'ajoute que pour bénéficier de certaines aides sociales françaises, la résidence principale doit être située en France, et peut être contrôlée. En cas de fraude, non seulement les aides sont à rembourser, mais il peut y avoir des amendes en plus.

Par Bond006

Merci pour les infos mais cette déclaration je peux la faire à l'étranger ?

Par Isadore

Ben maintenant tout se fait en ligne, donc du moment que vous aurez un accès à Internet... vous la ferez bien d'où vous voudrez.

Par Bond006

C'est noté. Merci
Lors de la création du compte forum juridique, aucune obligation de mettre son vrai département ?

Par yapasdequoi

Ne vous inquiétez pas. Ce n'est pas via des forums que les organismes vont vous pister. Il ont des moyens bien plus puissants et fiables.

Par Bond006

Gardez vos conclusions à croire que je vais frauder, c'est de la diffamation
Contentez vous de surveiller les personnes en costumes cravates qui placent leurs argents dans des paradis fiscaux sans être punis